

25 septembre 2020

Impacts de la pêche et du réchauffement climatique sur les écosystèmes marins, Daniel Pauly* (Revue Progressistes)



overblog

Dans un contexte de changement climatique, et pour gérer durablement les milieux marins et les ressources halieutiques, faut-il parier sur une intensification grâce à la pêche industrielle ou sur une pêche artisanale de proximité ?

*Daniel Pauly est professeur à l'université de Colombie-Britannique, Vancouver, Canada.

La pêche est une activité très ancienne. Il existe une abondante documentation attestant cette activité depuis les débuts de l'homme moderne, par exemple il y a plus de 100 000 ans sur la côte érythréenne actuelle, et sur celle du Congo il y a 90000 ans. Nous avons de nombreux documents sur la pêche en mer depuis l'Antiquité et sur la pêche médiévale européenne. Le christianisme a de fait encouragé la pêche en interdisant la consommation de viandes pendant le carême et d'autres fêtes religieuses.

UNE PÊCHE INDUSTRIELLE

Alors que la pêche de type européen (par exemple basque) s'est développée jusqu'en Amérique peut-être même avant sa « découverte » en 1492, c'est l'apparition de la pêche industrielle utilisant massivement les carburants fossiles qui a progressivement fait de la pêche une activité planétaire en expansion constante, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Les premiers chalutiers à vapeur, utilisant du charbon, sillonnèrent les côtes anglaises dès les années 1880, vite suivis par les chalutiers français et ceux des autres pays industrialisés. Bien que non performants selon nos critères actuels, ces navires « monstrueux » étaient de loin supérieurs aux embarcations à rames ou à voiles de cette époque, et ils ne firent qu'une bouchée des réserves de poissons côtiers. Des photos de l'époque attestent les quantités considérables et la taille des poissons alors capturés. En une décennie, pour maintenir l'importance de leurs prises, ces chalutiers furent obligés d'élargir leurs zones d'activité en Atlantique Nord, en Islande et au-delà. La Première Guerre mondiale fournit un répit à la ressource halieutique en Atlantique Nord, mais après la fin des hostilités, avec le retour des bateaux et d'hommes jeunes, la tendance antérieure reprit. La côte est d'Amérique du Nord (c'est à dire des États-Unis et du Canada) et les côtes d'un Japon nouvellement industrialisé ont connu un développement identique. Les efforts fournis dans l'entre-deux-guerres pour contrôler la croissance des flottes de ces gros navires de pêche échouèrent ; en revanche, la mobilisation des hommes et des navires durant la Seconde Guerre mondiale profita aux stocks de poissons. Au cours des deux décennies suivantes, la création des Nations unies et d'un système d'organisations spécialisées (dont la FAO) ont fourni un espace de discussions rationnelles pour l'organisation de la pêche, qui à l'époque était complètement internationalisée. Certains pays voulaient maintenir le vieux concept de « liberté des mers » ; d'autres, en particulier ceux d'Amérique latine, commencèrent à réclamer de grands espaces maritimes désignés comme *mers nationales*, véritables ancêtres du concept de *zone économique exclusive* (ZEE). Certains pays ont adopté des positions intermédiaires, en particulier les États-Unis, qui utilisaient le concept très pratique de *prise maximale équilibrée* pour revendiquer simultanément l'accès aux stocks de thons « sous-exploités » dans le Pacifique centre-oriental et refuser au Japon l'accès aux eaux riches en saumons de l'Alaska, « surexploitées » selon eux.

ZONES DE PÊCHE ET GESTION DE LA RESSOURCE

En Europe, une théorie de la pêche est apparue. Elle met en avant l'exploitation rationnelle des stocks, selon des prélèvements en quantité optimale ; ainsi, la taille des mailles des filets a été définie et on a tenu compte des fluctuations naturelles des stocks ; mais elle n'a pas réussi à limiter la pression croissante sur la ressource. En Afrique et en Asie, où bon nombre de pays étaient alors des colonies européennes, des efforts furent entrepris pour introduire le chalutage et d'autres formes industrialisées de pêche, mais hormis quelques rares pays, dont la Thaïlande, ils n'ont pas réussi à mettre en place un développement autonome. La période suivante, à partir du milieu des années 1960, a vu une augmentation phénoménale des prises, principalement liée à l'extension des zones géographiques de pêche ; mais on a aussi observé des effondrements massifs des populations de poissons, souvent attribués à des conditions environnementales, mais dans lesquels une pêche excessive a joué dans la plupart des cas un rôle majeur.

Par exemple les anchois péruviens, dont le premier effondrement survint en 1972, le hareng norvégien et le hareng de l'Atlantique ; le pire des cas fut l'effondrement, en 1992, des stocks des zones canadiennes de pêche de la morue du Nord. Certains stocks qui s'étaient effondrés ne furent volontairement plus exploités afin de permettre leur reconstitution – ce fut le cas du hareng norvégien – tandis que d'autres espèces ont continué à être surexploitées, comme la morue du Nord. La principale réponse de la filière pêche en tant que système mondial a été de s'agrandir : les pays européens ont commencé à pêcher autour de l'Afrique et le long des côtes canadiennes, où ils ont dévasté les populations de morue de Terre-Neuve et du Labrador. Au milieu des années 1980, la Chine a rejoint ce groupe, et elle domine maintenant les pêcheries mondiales. Cette expansion sans reconstitution des stocks dans les eaux de presque tous les pays industrialisés (États-Unis et Norvège sont parmi les rares exceptions) a eu pour effet dans un premier temps d'augmenter le volume global des prises. Mais depuis le milieu des années 1990 les prises mondiales diminuent parce que les nouveaux stocks découverts sont exploités à un rythme qui excède le renouvellement global du fait de l'effondrement des stocks traditionnels. La convention de l'ONU sur l'exploitation de la mer, adoptée en 1982 et ratifiée en 1994, a cependant et paradoxalement permis l'extension des flottes de pêche des pays industrialisés, car ils ont pu acheter des droits de pêche dans les ZEE de 200 miles que cette convention avait réservés à tel ou tel pays. Cela a théoriquement donné à ces pays un droit de contrôle sur les lieux de pêche des flottes hauturières. Pourtant ces contrôles ont été limités en efficacité par le déséquilibre entre, d'une part, pays riches (dont la Chine et l'Espagne) ayant obtenu l'accès à ces zones de pêche et, d'autre part, pays côtiers du tiers monde africain ou petits États insulaires du Pacifique. Récemment, devant le déclin de la ressource, la pêche industrielle, en particulier hauturière, est devenue toujours plus dépendante des subventions gouvernementales : environ 35 milliards de dollars par an pour une valeur globale d'environ 140 milliards (prix départ bateau), soit 25 % de la valeur globale des prises. À cela il faut ajouter les revenus financiers des armateurs grâce à la pêche clandestine, illégale, et aux salaires dérisoires des milliers de personnels maltraités et travaillant dans des conditions inhumaines.

LA PÊCHE ARTISANALE

Étant donnée la situation morose de la grande pêche industrielle au niveau mondial, comment espérer que la pêche devienne durable ? En fait, la description ci-dessus a omis un secteur très important : la pêche artisanale, celle de subsistance et celle de loisir, qui diffèrent profondément de la grande pêche industrielle. La *pêche artisanale* n'intervient que localement, et ses prises sont majoritairement destinées à la consommation locale des populations, à la différence de la pêche industrielle qui ravitaille les marchés internationaux et dont 25 % des prises sont destinées à la consommation animale. La pêche artisanale est aussi plus sélective que la pêche industrielle, car elle se sert souvent de pièges et autres moyens fixes dont l'utilisation repose sur la connaissance approfondie des mœurs des espèces de poissons, ce qui aboutit littéralement à ce que les poissons s'attrapent d'eux-mêmes. De plus, la pêche artisanale peut à la fois fournir des protéines animales et des micronutriments aux marchés locaux dans les zones rurales où la population en a le plus besoin. Pour une grande partie, la pêche artisanale concurrence la pêche industrielle dans la mesure où elle exploite les mêmes stocks côtiers que les senneurs et chalutiers étrangers, par exemple en Afrique occidentale et en Asie. Pourtant, dans la plupart des pays, les gouvernements ne prêtent que peu d'attention à cette pêche, et la majorité des pays membres de la FAO n'évaluent pas leurs prises dans les statistiques et ne reconnaissent même pas leur existence. En fait, la prise en compte totale de la pêche artisanale, de celle de subsistance, de la pêche clandestine illégale et des rejets à la mer ajoute 50 % aux prises en mer déclarées par les États de la FAO. La *pêche de subsistance*, quant à elle, c'est-à-dire celle de poissons et d'invertébrés (souvent pratiquée par des femmes) pour la consommation familiale et conviviale, a des prises bien moindres que celles de la pêche artisanale, mais contribue à la sécurité alimentaire de bon nombre de pays en voie de développement, notamment dans le Pacifique Sud. À l'exception d'un petit nombre de pays en voie de développement, les données concernant les prises de la pêche de subsistance ne sont pas transmises à la FAO. Il en est de même pour les prises de la *pêche de loisir*, qui pourtant constituent une part significative des prises dans certains pays, comme les Bahamas. De fait, au large des côtes d'Afrique de l'Ouest, du Maroc à la Namibie, le secteur de la pêche de loisir en croissance rapide devient même une source importante de commerce et d'échanges : chaque poisson attrapé par des pêcheurs « amateurs » vaut 7 fois sa valeur dans une structure commerciale. Ces pêches côtières sont cependant limitées actuellement par la concurrence que leur impose la pêche industrielle des senneurs et chalutiers qui opèrent au plus près des côtes ainsi que par le faible niveau des aides reçues de gouvernements qui les ignorent le plus souvent. Cette négligence à l'égard de la petite pêche s'explique par le fait qu'elle sert de soupape, de « décharge sociale », pour paysans sans terres et autres groupes marginalisés. Or cette mise à l'écart peut conduire à de réels problèmes de développement et à des destructions des habitats et de la ressource.

POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES MARINES

À quoi ressemblerait une pêche maritime durable ? Ce qui vient fréquemment à l'esprit quand on pense pêche, c'est qu'il faut pêcher en haute mer pour exploiter le thon et autres grands poissons pélagiques, et qu'il est donc nécessaire de maintenir la pêche industrielle puisque la pêche artisanale ne peut se pratiquer au-delà de la limite des 200 miles de la ZEE. En fait, le thon et autres grands poissons de haute mer entreprennent de longues migrations qui les conduisent près des zones côtières de divers pays. Comme ils tendent à être globalement surexploités, la haute mer pourrait être utilisée comme zone de repeuplement et les ZEE comme zones de pêche, ce qui permettrait *in fine* des prises plus importantes. Ainsi, l'interdiction de toute pêche en haute mer permettrait la suppression de toutes les activités de pêche douteuses, mal contrôlées, et on aurait vraisemblablement une augmentation globale des prises.

De plus, limiter l'exploitation des thons et autres variétés de grands pélagiques aux ZEE conduirait à plus d'équité entre les pays côtiers du monde, car à présent seuls quelques pays spécialement équipés en flottes hauturières lourdement subventionnées (Japon, France, Espagne,...) raflent la mise sur les ressources halieutiques. En outre, la réduction drastique de la pêche industrielle, et donc aussi du chalutage destructeur des habitats, peut s'obtenir par la réduction des subventions dont elle jouit actuellement. En revanche, une mise en avant de la pêche artisanale pourrait s'appuyer sur un accès privilégié aux ressources côtières. En somme, dans bon nombre de pays, une pêche artisanale bien encadrée pourrait au moins partiellement remplacer la pêche industrielle, avec laquelle elle est actuellement en concurrence. Cela conduirait à ceci qu'une plus grande partie des prises globales soit consommée directement par les populations, au lieu d'être rejetée ou transformée en farines animales. Cela conduirait aussi à ce que ce stock côtier auquel ils auraient un accès privilégié soit exploité par des pêcheurs ayant intérêt à le préserver et à le gérer en harmonie avec d'autres secteurs, par exemple l'écotourisme.

LES CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les océans se réchauffent. Faut-il en être content ? S'ils n'avaient pas absorbé plus de 90 % de la chaleur en excès due à l'intensification de l'effet de serre, lui-même dû à nos émissions de CO₂, méthane et autres gaz à effet de serre, l'atmosphère terrestre aurait déjà cessé de permettre la vie. Toutefois, nous pouvons déjà constater les effets du réchauffement des océans sur les poissons et autres espèces animales ainsi que, donc, sur la pêche : ce constat est sombre. Ce réchauffement provoque la migration des poissons et autres invertébrés vers les zones polaires pour fuir l'élévation des températures de leurs habitats traditionnels. Leur taille se réduit aussi du fait de leurs besoins en oxygène que des océans plus chauds et désoxygénés ne fournissent qu'en moindre quantité tandis que l'acidité croissante des océans leur provoque du stress. Cela va entraîner la raréfaction de nombreuses espèces locales de poissons, jusqu'à extinction de certaines d'entre elles. Jusqu'à récemment, seuls les États-Unis avaient une législation sur la gestion et la conservation des ressources halieutiques : le Magnuson- Steven Act (1976), qui prévoyait la reconstitution en dix ans de tous les stocks halieutiques à un niveau permettant une exploitation durable et profitable ; cette loi a été mise en oeuvre avec succès. Le Parlement européen a voté il y a quelques années des règles similaires en vue de reconstituer les stocks épuisés ; cette législation a été complétée par la limitation de méthodes de pêche destructrices, telles que le chalutage. Si la législation européenne était sérieusement respectée, ce qui n'est pas actuellement le cas, nous pourrions mettre la pêche sur une trajectoire durable. Cependant, sans réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre, nous ne pourrions pas avoir de pêche durable en Europe ni ailleurs.

Partager cet article



Published by Section du Parti communiste du Pays de Morlaix – dans [Ecologie](#)

commentaires